

Tableau 10 - Nombre d'articles retenus pour notre analyse¹

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Total
<i>Le Potentiel</i>	10	43	29	22	1	3	108
<i>La Référence</i>	5	16	34	18	1	2	76
<i>Le soft</i>	2	24	13	17	27	8	91

Nous avons considéré différents types de textes : éditorial, articles de fond, entrevues, chroniques, points de vue, reportages, etc.

Section I - Histoire de la transition

L'analyse des faits de la période de transition congolaise débute par la lecture des numéros de *La Référence Plus (RP)* retenu à cet effet. Elle se poursuit ensuite par l'utilisation d'une grille visant à repérer les procédés journalistiques du traitement des événements² durant cette même période.

Sur trois journaux qui constituent notre corpus, nous avons privilégié les articles de la RP pour l'utilisation de différents types d'arguments dont l'objectif est de convaincre, selon Breton et l'utilisation de métaphores journalistiques pour tous les journaux sélectionnés. On continuera cette grille par une approche des faits.

1 C'est l'essentiel des numéros que nous avons pu obtenir lors de nos recherches. Nous n'avons pas pu accéder à d'autres numéros ni à Kinshasa ni au Centre Wallonie Bruxelles- CEDAF.

2 Parmi les événements marquants de la période de transition congolaise, nous avons sélectionné quelques faits, notamment la conférence nationale, quelques gouvernements successifs, la présidence de la conférence nationale souveraine, la validation des mandats des délégués, la réconciliation nationale et les élections anticipées.

§ 1 - La Référence Plus

A - Premiers articles : Approche argumentative

Une première approche d'observation de l'argumentation sera effectuée à l'aide de deux grilles d'analyse différentes, sur trois articles parus un mois après le discours du 24 avril 1990.

Tableau 11 - Grille d'analyse du système d'argumentation selon Philippe Breton (1996 :72)

ARGUMENTS DE	CADRAGE: Cadrer la manière de penser du récepteur, lui imposant sa propre conception																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">1 - AUTORITE : Compétence</td> <td style="padding: 5px;">: Personnalité</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">: Expérience ou témoignage</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">2 - VALEUR : Opinions communes</td> <td style="padding: 5px;">: Communauté de valeurs</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">: Lieux</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">3 - RECADRAGE : Présentation</td> <td style="padding: 5px;">: Définition</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">: Association/Dissociation</td> </tr> </table>	1 - AUTORITE : Compétence	: Personnalité		: Expérience ou témoignage	2 - VALEUR : Opinions communes	: Communauté de valeurs		: Lieux	3 - RECADRAGE : Présentation	: Définition		: Association/Dissociation				
1 - AUTORITE : Compétence	: Personnalité																
	: Expérience ou témoignage																
2 - VALEUR : Opinions communes	: Communauté de valeurs																
	: Lieux																
3 - RECADRAGE : Présentation	: Définition																
	: Association/Dissociation																
	LIEN : Etablir un lien avec l'accord obtenu																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">1 - ANALOGIE : lien entre deux propositions</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">A - Métaphore</td> <td style="padding: 5px;">: objectif convaincre</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">B - Comparaison</td> <td style="padding: 5px;">: objectif convaincre</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">C - Exemple</td> <td style="padding: 5px;">: analogie dans le sens d'exemplarité</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">2 - DEDUCTION : Transition déductive et logique</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">A - Quasi-logique</td> <td style="padding: 5px;">: certitudes se rapprochant</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">B - Réciprocité</td> <td style="padding: 5px;">: règle de justice de nature formelle</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">C - Causal</td> <td style="padding: 5px;">: raison de ce qui a été dit</td> </tr> </table>	1 - ANALOGIE : lien entre deux propositions		A - Métaphore	: objectif convaincre	B - Comparaison	: objectif convaincre	C - Exemple	: analogie dans le sens d'exemplarité	2 - DEDUCTION : Transition déductive et logique		A - Quasi-logique	: certitudes se rapprochant	B - Réciprocité	: règle de justice de nature formelle	C - Causal	: raison de ce qui a été dit
1 - ANALOGIE : lien entre deux propositions																	
A - Métaphore	: objectif convaincre																
B - Comparaison	: objectif convaincre																
C - Exemple	: analogie dans le sens d'exemplarité																
2 - DEDUCTION : Transition déductive et logique																	
A - Quasi-logique	: certitudes se rapprochant																
B - Réciprocité	: règle de justice de nature formelle																
C - Causal	: raison de ce qui a été dit																

Le premier article (première année, n°2 du 16 au 23 mai 1990) rend compte de difficile passage de la II^{ème} République à la III^{ème} République. Pour la lecture de ce numéro, nous utiliserons la grille d'analyse argumentative proposée par Breton¹.

Interprétation de tableau d'analyse du système d'argumentation selon Philippe Breton (1996)

Il est bien clair que nous analysons un texte argumentatif dans la mesure où le journaliste met en forme une opinion argumentative s'intéressant à celle du public qu'il essaie de rallier à sa cause. Le tableau d'analyse de Breton montre qu'il repère deux familles d'arguments : argument de cadrage et argument de lien.

Comme nous montre le tableau d'analyse, en haut, nous avons l'argument de cadrage que l'auteur de discours se sert pour cadrer la manière dont pense le récepteur tout en lui imposant sa propre conception. Au sein même de cadrage, trois familles sont répertoriées : l'argument d'autorité, l'argument de valeur et l'argument de recadrage. De quoi s'agit-il dans ces trois familles ?

L'argument d'autorité est constitué de la personnalité et la compétence de l'intéressé, c'est-à-dire le spécialiste qui s'exprime et notamment à l'expérience du locuteur ou à un témoignage.

L'argument de valeur : il s'agit ici d'opinions communes, d'une communauté de valeurs, voire des valeurs partagées ou de lieux sur lesquels s'appuie l'orateur. Concernant les lieux, Aristote², par exemple, et tant d'autres, nommaient lieux des rubriques dans lesquelles on peut classer les arguments partagés par l'orateur et l'auditoire, c'est-à-dire soit de lieux communs, soit de lieux spécifiques.

L'argument de recadrage, enfin, serait un autre regard de l'ordre des choses que représenterait l'orateur. Trois formes se dégagent de recadrage, notamment la définition qui permet de faire accepter une clôture ; la présentation utilise différentes

1 Breton P., *L'argumentation dans la communication*, La Découverte, Paris, 1996 : 72-90.

2 Perelman C. et Olbrechts-Tyteca L. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Editions de L'Université de Bruxelles, 5^{ème} édition, 1992 :112, font référence aux anciens rhétoriciens et classent les "lieux" en catégories suivantes : lieu de quantité, lieux de l'ordre, lieux de l'existant, lieux dérivés de la valeur, lieux de la personne.

métaphores pour recadrer la même opinion ; l'association-dissociation crée un nouveau réel, une définition éclatée en plusieurs fragments.

Le bas du tableau ce sont des arguments de lien. Ceux-ci établissent un lien avec l'accord obtenu. Dans les arguments de lien, on trouve les liens analogiques et arguments déductifs.

L'analogique est composé de métaphore, d'exemple et de comparaison. Il permet d'établir un lien entre propositions. La métaphore peut être, ici, argumentative dans la mesure où elle arrive à mieux convaincre : la comparaison dont l'objectif étant de convaincre établirait des rapports entre des termes. Toujours dans l'objectif de convaincre, l'exemple établit une analogie exemplaire.

Breton¹, toujours dans son analyse des discours, distingue les techniques d'argumentation des techniques de manipulations. A ce propos, dans sa stratégie journalistique et ses prises de position sur tous les faits saillants de la période de transition, *La Référence Plus* utilise une certaine limite entre les procédés d'argumentation et d'éventuels procédés de manipulation à travers ses éditoriaux d'opinion.

Dans le texte « **Qui a commandité le "massacre" des étudiants** » ? on observe dans le paragraphe 3 que le journal recourt à l'argument d'autorité jouant sur les sentiments de ses lecteurs. On pourrait en déduire, ici, que nous sommes en présence d'un procédé ressemblant à de la « manipulation des affects » (1997 :79) dont l'un est constitué par le sentiment de sympathie, d'empathie, de pitié, de solidarité, du lecteur (qu'on espère inspirer chez lui). Alors que l'autre affect appelé « effet fusionnel » (1997 :80) consiste à provoquer un amalgame entre un sentiment et une opinion indifférente (c'est-à-dire qui n'a rien avoir avec lui).

Notre grille ne concerne que l'analyse des procédés d'argumentation. Dans tout le cas, *La Référence Plus* reproduit une certaine forme de prosélytisme inhérent à l'incident qu'il n'admet pas. Cette volonté de « convaincre » reste bien une caractéristique propre aux textes argumentatifs.

¹ Breton Ph., *La parole manipulée*, La Découverte et Syros, Paris, 1977.

L'éditorialiste qui relate les faits ou donne son opinion poursuit son objectif de persuasion de l'auditoire. On rejoint ici Perelman et Olbrechts-Tyteca (1992 : 25) qui ont défini l'auditoire comme « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation ». Ils considèrent qu'une argumentation efficace a pour but et effet d'accroître l'adhésion aux thèses présentées. Cela pourrait créer une disposition à l'action qui se manifesterait au moment opportun (1992 :59). On pourrait supposer que l'argumentation déployée par *La Référence Plus* a obtenu une certaine crédibilité auprès de ses lecteurs, entraînant une partie de son auditoire dans l'action. Puisque on a assisté à une série de pressions nationale et internationale exigeant une enquête et la vérité sur ce massacre.

a - Article A-I-16-23/05/1990 :p.1-6 : « La III ème République est-elle mal partie ? »

Il s'agit d'un passage difficile de la II ème République à la III ème République. Nous appliquerons à cet article certains aspects du modèle de Gauthier dans lequel on retrouve les éléments suivants :

Des questions : qui problématisent le sujet « avant le 24 avril = après le 24 avril ? ». Le Président Mobutu qui, contre toute attente, prend congé du MPR et autorise le multipartisme, l'opposition qui demande, en vain, la convocation d'une table ronde de clarification, deux manifestations de l'UDPS réprimées dans le sang, les étudiants qui boudent le discours du 3 mai et s'en prennent aux membres de l'Assemblée nationale accusés de corruption... Tout porte à croire que la IIIème République est mal partie.

Tout cela signifie que le Zaïre n'est pas encore entré de plein pied dans la troisième République. Il n'est pas encore non plus dans une période de transition nécessaire et obligatoire puisque le passage politique visible est resté le même ».

Le rédacteur sous-entend ici que le passage à la IIIème République n'a rien changé, que toutes les institutions encore en place sont celles de la deuxième République, c'est-à-dire du MPR. Le mode de désignation des membres du

gouvernement est resté le même en dépit du changement de formule du serment. La liberté vestimentaire et celle du langage semblent être encore une fois retirées puisque aucun responsable politique du pays ne se présente en public sans abas-cost avec ou sans insigne du MPR.

Des suppositions : s'expriment parfois au mode conditionnel, recommandé selon la déontologie journalistique à laquelle le journal se réfère. Le recours au conditionnel permet d'éviter une vérification formelle des données ou du moins un développement du sujet peu compatible avec les contraintes, liées au temps de production, d'approche synthétique de l'écriture journalistique.

« A la télévision nationale les journalistes et autres animateurs passent à l'écran obligatoirement en *abascost* et insigne du MPR. Monsieur, Madame ou Mademoiselle utilisés dans les communiqués à la radio nationale après le discours du 24 avril pour désigner nos compatriotes ont disparu du langage de la radio... La liberté vestimentaire, la liberté d'expression, de presse, d'opinion... ont été décrétées. Tout librement, le Zaïrois pourrait s'habiller en tenue de son choix, appeler son compatriote Monsieur ou Citoyen, Madame, Mademoiselle ou Citoyenne. Il pourrait également adhérer au moment opportun au parti et à l'association syndicale de son choix. Connaissant l'impact de la radio-télévision sur la masse, il est à croire que c'est d'une façon délibérée que les changements annoncés ne sont pas suivis d'effets à la radio et à la télévision.

Tout porte à croire que la IIIème République est mal partie.

Des explications : qui constituent des éléments forts de l'analyse devenue globalisante. L'ensemble de la situation, quelle que soit sa complexité, est appréhendé en quelques lignes, expliqué.

« La chanson du MPR '*lokuta monene*' a repris sa place à la télévision nationale avant et après les informations. Le communiqué du parti politique non encore reconnu officiellement, le MPR, sur le changement de ses structures humaines et la réintégration de quelques-unes de ses membres est passé librement à la radio comme à la télévision nationale au moment où d'autres partis en gestation n'ont pas ce droit.

La radio et la télévision nationale continuent à n'attendre que les communiqués officiels pour faire des commentaires. Comme sous le Général Janssens dans la Force Publique en 1960 qui disait avant l'indépendance = après l'indépendance. Pour la radio-télévision zaïroise avant le 24 avril = après le 24 avril ».

b - Article A-I-06/1990/p.11-13 : « Qui a commandité le 'massacre' des étudiants ? »

Il s'agit d'un article (première année, n°3) d'un collaborateur du journal, qui s'interroge sur le massacre des étudiants du campus universitaire de Lubumbashi perpétré par un commando venu de Kinshasa dans la nuit du 12-13 mai 1990. En utilisant la grille d'analyse argumentative de Breton, nous voulons montrer à cet effet comment l'auteur de l'article s'y prend pour convaincre, et mettre en évidence sa dynamique argumentative (1996 :81).

Le texte couvre deux pages et demie et nous l'avons divisé en paragraphes numérotés (24 en tout) pour mieux utiliser les questions ci-dessous de la grille de lecture de Breton (1996 : 72) :

identifier l'opinion : de quoi veut-on convaincre (identification récurrente)?

s'agit-il d'un texte argumentatif ?

quels sont les grands arguments utilisés ?

à quelle famille appartiennent-ils ?

quel est leur contenu ?

à quels publics s'adressent-ils ?

sur quels accords préalables s'appuient-ils ?

quelles valeurs impliquent-ils ?

quel est le plan utilisé ?

quelles sont les figures d'appui ?

(Titre) : Qui a commandité le « massacre » des étudiants ? (voir Annexe Vb,tome II p. 512)

Texte :

1. « Après le discours présidentiel du 24 avril dernier annonçant la libéralisation de la vie politique, plusieurs manifestations de joie ont été organisées à travers le territoire national, et principalement dans les grandes villes. Le « Vive la liberté » a été scandé avec espoir dans les milieux estudiantins du pays, et notamment ceux de Kinshasa, Lubumbashi, Kananga, Bukavu, Kisangani...
2. Ces manifestations de joie se sont vite transformées en grincements de dents dans plusieurs campus universitaires dont Lubumbashi qui fait aujourd'hui la vedette sur le plan national et international, par le nombre de morts annoncé par la radio trottoir et la presse étrangère et celui de démentis gouvernementaux.
3. Plus de 50 étudiants égorgés à Lubumbashi, selon certaines sources, un seul mort et quatorze blessés, à en croire le gouvernement. Dans tous les cas, voici le film de ces événements, monté sur base des informations livrées par la presse internationale, elle-même se basant sur les déclarations de certains témoins, la lettre de 21 professeurs de l'Université de Lubumbashi, les démentis du Premier Commissaire d'Etat et du Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères.
4. Vers la soirée du dimanche 13 mai, quelques informations diffusées par la très célèbre radio-trottoir circulent de bouche à oreille. Elle fait état d'un massacre qui aurait été perpétré à l'Université de Lubumbashi contre les étudiants. Radio France Internationale, citant l'Agence Reuter, parle de deux étudiants tués par des éléments de la Garde Civile.
5. Le report des matches de la LINAFOOT (Ligue Nationale de Football) qui devaient avoir lieu à Lubumbashi ce week-end à fait croire à la véracité de ces informations.
6. Le flair journalistique n'est malheureusement pas au rendez-vous à la radio-télévision nationale. Celle-ci continuera ainsi à garder son silence légendaire sur ces événements, attendant qu'on lui dicte un communiqué officiel pour diffusion.
7. Il a fallu attendre la matinée du mardi 22 mai pour voir la presse internationale se pencher sur ce qu'on appelle déjà le massacre des étudiants de Lubumbashi, avec certains témoignages à l'appui, principalement ceux d'un professeur belge de cette Université, de certains étudiants rescapés et réfugiés en Zambie, et la lettre d'indignation envoyée le 14 mai dernier au Gouverneur du Shaba par 21 professeurs de l'Université de Lubumbashi.

8. *De cette lettre comme d'autres témoignages rapportés à Radio France Internationale, BBC... voici à peu près le film des événements qui se seraient déroulés sur le campus de l'Université de Lubumbashi dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 mai.*
9. *L'annonce des mesures de libéralisation politique ayant amené un surchauffement des esprits de tous les Zaïrois qui se préparent à jouir, enfin, de la liberté retrouvée, les étudiants de l'UNILU auraient surpris, le mercredi 9 mai, trois de leurs collègues en flagrant délit de "trahison", avec des talkie-walkies (motorola), jumelles, revolver et autres documents compromettants...*
10. *Ces étudiants dont une fille d'un haut cadre de la Garde Civile ont été battus à mort (l'un d'entre eux) par leurs collègues. Ce qui aurait suscité l'intervention dans la nuit du 11 au 12 mai, d'un commando spécial arrivé la même nuit de Kinshasa par un vol d'Air Zaïre ou de la compagnie ACS.*
11. *C'est entre 23 et zéro heures que ce commando se serait attaqué aux cités universitaires, en procédant d'abord par la coupure du courant électrique. Une répression sauvage se serait alors abattue sur le campus universitaire. Sous le cri – mot de passe – "Matiti Mboka". Ces éléments sont allés, semble-t-il, à l'assaut des homes universitaires, mettant à sac boutiques, kiosques bars et chambres d'étudiants, éventrant les étudiants non originaires de l'Equateur à coup de poignards, baïonnettes, machettes...*
12. *Les corps des victimes, évalués selon RFI à plus de 50 auraient été acheminés vers une destination inconnue. Les blessés ont été finalement acheminés dans les formations médicales de la place. Le reste des étudiants quant à eux, ont été, la même nuit, évacués de ce campus resté jusqu'à ce jour désert.*
13. *Cette situation a provoqué de l'indignation dans le monde. Les étudiants de l'Université de Lusaka ont organisé, le lundi 21 mai, une marche de protestation devant l'ambassade du Zaïre à Lusaka et leur ministère des Affaires Etrangères. Le Ministère belge des Affaires Etrangères a également présenté au Conseil Exécutif ses indignations le mardi 22 mai à la suite de ces massacres, et a confirmé les faits à la suite du rapport lui établi par l'Ambassade de Belgique au Zaïre.*
14. *Les étudiants de l'ISP Mbanza-Ngungu et de l'ISP Mbuji-Mayi, et les élèves de l'enseignement primaire et secondaire de ces deux villes ont saccagé des magasins et édifices*

publics le mercredi 23 mai en guise de protestation. Dans la mêlée, un élève de 13 à 14 ans a perdu sa vie à Mbuji-Mayi. A Bruxelles, le bâtiment de l'AZAP a été saccagé par une foule en colère composée de Zaïrois et Belges.

15. Face à cette situation, quelle pouvait être l'attitude du gouvernement de transition? Par l'entremise du Premier Commissaire d'Etat M. Lunda Bululu, le gouvernement a lancé un démenti formel devant le Parlement.
16. M. Lunda Bululu, qui se référait au rapport lui présenté par le Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire, M. Engulu Bangampongo, a rejeté toutes ces accusations en bloc. Le Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Mushobekwa, qui a réuni les représentants des corps diplomatiques, le jeudi 24 mai, n'a fait que confirmer le démenti, tout en promettant de faire la lumière sur cette triste affaire, à l'issue d'une enquête parlementaire. De toutes les façons, il a reconnu l'existence de ces incidents et a parlé d'un mort.
17. De ce qui précède, le grand souhait ici est de voir éclater cette vérité. Mais le fait que les étudiants de l'Université de Lubumbashi aient déjà été dispersés compliquera certainement le bon déroulement de cette enquête; le rassemblement de vrais témoignages ne sera pas facile. Il faudra alors, dans ce cas, rappeler tous les étudiants, procéder au contrôle physique de chacun d'eux, principalement ceux qui habitaient les homes, pour ainsi identifier les présents et les disparus. Pour ces derniers, il faudra chercher à atteindre leurs parents pour qu'on sache où ils sont exactement. Car la lettre adressée par les professeurs de cette Université indique qu'il y a eu massacre. Les professeurs de Lubumbashi avancent même des chiffres.
18. L'enquête parlementaire actuellement à pied d'œuvre comme celle de l'Assemblée régionale du Shaba et de la justice locale n'auront de crédit que si elles se déroulaient en présence de la presse tant nationale qu'internationale, des représentants du Département des Droits et Libertés du Citoyen, de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et d'Amnesty International. L'Assemblée Nationale doit donc jouer la carte de la transparence et non celle des "huis clos".
19. Somme toute, les événements de Lubumbashi ne sont pas les premiers du genre au Zaïre, ni les seuls qui se soient déroulés après le 24 avril. Beaucoup de manifestations estudiantines ont été brutalement réprimées, soit par les forces régulières de l'ordre, soit par les éléments spéciaux d'intervention souvent en tenues civiles, démontrant leur maniement facile des

armes (baïonnette, cordelette, poignard, grenade, fusil...) contre les étudiants. C'est notamment le cas d'un étudiant de l'ISTA, grièvement blessé en décembre 1988, par un élément des forces armées, et des grenades lancées dans les auditoriums de cette même école en février 1990 par les éléments des FAZ.

20. L'intervention des forces spéciales d'intervention avait déjà laissé des victimes à l'IPN, en février 1989. Onze selon certains témoins, un selon le Conseil Exécutif.
21. Au début de ce mois de mai, les mêmes éléments se sont infiltrés sur le campus de l'Université de Kinshasa, appuyés, semble-t-il, par certains étudiants originaires de l'Equateur et anti-unitaristes (ils sont contre la fin de la division entre étudiants de l'Est et l'Ouest) pour s'attaquer à ces derniers dans la nuit du 8 au 9 mai dernier. Avec comme d'habitude, de liste de leurs victimes en main, ils se sont attaqués aux homes 10 et 20 pour saccager tout sur leur passage, avant de s'attaquer à coup de poignard aux chambres de leurs victimes faisant ainsi plusieurs blessés. C'est au home 30 où ils auraient rencontré une forte résistance et la bagarre aurait duré jusqu'à 4 heures du matin.
22. L'infiltration fréquente de ces éléments ainsi que l'installation de plusieurs antennes des services de sécurité sur nos campus sont à la base de beaucoup de troubles dans les milieux étudiants et même d'enlèvements de certains étudiants dénoncés par les indicateurs. Le gouvernement de transition a aussi opté pour cette méthode en utilisant ce même moyen pour arrêter les étudiants dénoncés par les antennes de services de sécurité lors de derniers troubles qui se sont produits à l'Université de Kinshasa. Il faut également ajouter la division des étudiants sur base tribale ou régionale entretenue par certains milieux politiques pour, a-t-on appris, mieux contrôler l'Université.
23. Tous ces facteurs de désordres et de troubles sur les campus universitaires ne profitent qu'à ceux qui tirent les ficelles; se plaisant d'enlever des étudiants, de les torturer et même de provoquer leur assassinat. Comme s'ils étaient décidés à faire payer le prix de la liberté retrouvée par la jeunesse.
24. Au lieu que les autorités du pays continuent à recourir à ces méthodes de division, il serait mieux que dans le cadre de la démocratisation des institutions du pays, un dialogue franc et sincère soit engagé entre le gouvernement et les ants, avec le souci de maintenir l'unité nationale même sur les campus universitaires. Et le gouvernement devrait être également

plus attentif aux revendications sociales des étudiants. Car, il est impensable de voir le gouvernement d'un grand pays comme le Zaïre laisser sa jeunesse poursuivre sa formation dans des conditions aussi dramatiques ».

- **On cherche d'abord à identifier l'opinion**, ce qui revient à poser la question : de quoi veut-on convaincre ?

Le texte s'articule autour d'une question : Qui a commandité le « massacre » des étudiants ?

La formulation sous-entend qu'elle ne l'est pas encore, mais qu'elle peut y parvenir, à condition que soit réuni un certain nombre de conditions. C'est de cette opinion dont il s'agit : les informations obtenues par la presse internationale, les témoignages d'un professeur belge de l'université de Lubumbashi, de certains étudiants rescapés et réfugiés en Zambie et la lettre d'indignation envoyée le 14 mai 1990 au gouverneur du Shaba par 21 professeurs.

Partant de ces éléments de preuve, l'auteur veut convaincre qu'il y a eu un massacre des étudiants et (plaide pour que justice soit faite).

- **On se demande ensuite s'il s'agit bien d'un texte argumentatif ?**

Si l'on se réfère au schéma récapitulatif des familles d'arguments, on peut repérer quelques uns des procédés argumentatifs décrits par Breton (1996 : 71).

Dans le paragraphe 17, par exemple, on est en présence d'un réel de référence, cadré : ici l'auteur invite les autorités zaïroises à la transparence, de faire la lumière dans cette affaire au lieu de se contenter du démenti gouvernemental.

Au paragraphe 18, l'auteur utilise de la même manière un argument par exemple pour convaincre : L'enquête parlementaire... non celle de « huis clos »

Cet argument présenté comme exemplaire (1996 :69) ne se contente pas d'illustrer un propos, il a pour objectif de convaincre : l'enquête parlementaire actuelle... n'auront de crédit que si elles se déroulaient en présence d'Amnisty international.

- **On cherche à repérer la dynamique argumentative du texte (1996 :31) et les arguments utilisés :**

Dans les paragraphes 4-11 l'auteur rappelle les faits :... vers la soirée du dimanche 13 mai ... c'est entre 23 heures et zéro heures ».

L'objectif est ensuite défini (§17) ; de ce qui précède, le grand souhait (...)est de voir éclater cette vérité. L'auteur propose des solutions qui sont développées dans les paragraphes 17 et 18.

- **On repère les familles d'arguments :** si l'on se réfère au schéma récapitulatif des familles d'arguments de Breton (1996 :71), on retrouvera d'emblée des arguments d'autorité. Les références à la lettre de 21 professeurs de l'université de Lubumbashi, les démentis du ministre des Affaires étrangères ; du professeur belge de cette même université, certains étudiants rescapés réfugiés en Zambie, Radio France Internationale (RFI), BBC constituent des arguments par l'exemple.

- **On s'interroge sur le contenu des arguments**, on se demande à quels publics on s'adresse, sur quels accords préalables on s'appuie, et ce que cela implique comme valeurs :

le contenu : concerne le massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi

le public : est en principe celui du journal, mais on peut penser que cet article est destiné aux autorités zairoises qui reconnaissent l'existence de ces incidents sachant que beaucoup de manifestations estudiantines ont été brutalement réprimées, soit par les forces régulières de l'ordre, soit par les éléments spéciaux d'intervention. Le gouvernement de transition a aussi opté pour cette méthode forte pour arrêter les étudiants dénoncés par les antennes de services de sécurité.

Accords préalables : l'enquête parlementaire, celle de l'Assemblée régionale du Shaba et de la justice locale se déroulant en présence de la presse aussi bien nationale qu'internationale, des représentants du Département des Droits et Libertés du Citoyen, de la Commission Africaine des Droits de L'Homme et d'Amnisty International, selon l'opinion de l'auteur.

En se référant à la grille d'analyse de Breton, on est donc en droit de parler de texte argumentatif ; l'orateur possède une opinion, qui concerne le massacre des étudiants, il l'exprime à un public, les lecteurs de la *Référence Plus*, afin de les convaincre. Il va tenter de faire passer son message, d'influer sur les mentalités et donc sur les comportements des autorités zairoises dont pèsent les accusations.

La Référence Plus cherche à exercer un rôle d'influence sociale sur son environnement.

c - Article A-I-19-25/09/1990/p.1-4 : « Une rentrée politique à l'image de la II^{eme} République ».

Il s'agit d'un article signé du fondateur, directeur de publication, Ipakala Abeiye Mobiko qui constate que rien n'a changé, malgré les réformes annoncées le 24

avril 1990 : l'aspect social est resté confus, sans éclaircissements souhaités par la population, pas un mot sur la Conférence nationale qui paraît pour l'opposition la voie obligée pour asseoir les véritables structures démocratiques.

On retrouvera dans ce texte du directeur de publication des arguments d'autorité si on se réfère au schéma récapitulatif des familles d'arguments de Breton (1996 :71). La signature même du directeur de publication fait office à elle seule d'argument d'autorité et si le personnage numéro un du journal prend la plume, ce qu'il ne fait qu'en de rares occasions, c'est que l'événement a son importance, les arguments seront d'autorité, celle conférée par le statut de leur auteur.

La Référence Plus s'associe à la rencontre presse nationale et le Président Mobutu pour un entretien à bâtons rompus, sur la situation politique, économique et sociale du pays. Sur un quart de page intérieure, une photo présente le Président Mobutu invitant la presse au travail objectif. On le voit saluer l'éditeur de *la Référence*. On peut observer ici un procédé argumentatif qui puise dans la réalité zaïroise : le Président qui reçoit la presse nationale.

B - Genres rédactionnels

Dans « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique... »¹, Lochard recourt aux travaux de Charaudeau² (... le langage est désigné comme un opérateur de reconstruction du monde impliquant des opérations articulées de 'mise en langue' et de 'mise en discours) et de Veron³ (... l'événement peut être analysé comme un 'construit' résultant d'un processus d'autoréférentialisation du discours informatif dans lequel certains médias tendent à s'ériger en référent ultime) sur le discours informatif.

1 Lochard G., « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des 'modes configurants' », *Réseaux*, n°76, CNET :83-102, 1996.

2 Charaudeau P., « Les discours d'information médiatique. La construction du miroir social, Nathan, Ina, Paris, 1997.

3 Véron E., *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Ed. de Minuit, Paris, 1981. Lire également « Il est là, je le vois, il me parle », in *Sociologie de la communication*, Réseaux, Reader, CNET : 521-539, 1997.

D'après Lochard, trois genres d'écriture de presse, notamment l'analyse, le commentaire et l'éditorial relèvent d'une visée persuasive, reposant sur la mobilisation du mode d'organisation argumentatif¹.

Tableau 12- Présentation de la grille d'analyse

Arguments	Métaphores	Analyse de la forme (Actes de communication)	Repérage des acteurs Format de production
Le texte ici a pour objectif de convaincre. C'est le cas du texte de massacre de Lubumbashi	L'écriture journalistique recourt toujours à la métaphore	Repérage de la mise en forme journalistique	La scène médiatique de l'événement est représentée par des acteurs

Cette grille comportant quatre procédés journalistiques (arguments, métaphores, actes de communication, format de production) vise à repérer les processus et les stratégies discursives propres au média. Le but étant de dégager les positions, les rôles d'un journal dans un contexte donné comme c'est le cas avec la transition démocratique. Les points suivants (Approche des faits et transition en image) résument bien cette grille.

L'approche langagière de l'événement à laquelle nous avons eu recours, d'une part, permet de cerner le vocable d'événement et d'autre part, les articles analysés constituent le lieu de construction du discours de la Référence Plus.

On rejoint, ici, Charaudeau (1997 a :86) selon qui, l'article 'porteur de sens' est considéré comme le « résultat d'une mise en scène significative qui inclut les effets de sens visés par l'instance médiatique et ceux, possibles, qui sont construits par la pluralité des lectures de l'instance de réception dans un rapport de co-intentionnalité ».

¹ Lochard G., op.cit., p.89.

Concernant les modes discursifs du traitement de l'information, Charaudeau distingue l'événement rapporté, c'est-à-dire des faits et paroles ; l'événement commenté qui se rapporte à l'éditorial et l'événement provoqué qui est le débat.

On remarquera que ce schéma proposé par Charaudeau s'applique à la télévision. Mais rien ne nous empêche de l'adapter à notre corpus dans la mesure où dans un journal écrit on retrouve les mêmes genres journalistiques tels que l'éditorial, le magazine, le reportage, le compte rendu, l'enquête. C'est à partir de ces éléments qu'on peut ou pas savoir le degré d'engagement du journaliste.

Dans l'analyse de notre corpus, il semble qu'en cette période de changement, on peut évaluer l'engagement des journalistes congolais. Il suffit de se reporter au constat de l'analyse des faits.

§2 - Approche des faits

Signalons que parmi les trois corpus retenus pour analyser leur comportement durant la période de transition, nous avons, comme signalé précédemment, privilégié *La Référence Plus* qui (avec des textes argumentatifs, véhiculant un discours critique par son ton délibéré de révolte et rompant avec la langue de bois) convenait mieux à l'utilisation de la grille d'analyse de Breton.

Les textes des autres corpus, c'est-à-dire *Le Potentiel* et *Le Soft*, examinés ne nous ont pas permis d'utiliser la grille de Breton. Cela ne signifie pas que leurs textes ne sont pas argumentatifs. C'est tout simplement parce qu'ils ne conviennent pas d'être adaptés à la méthode Breton. Par contre ils sont intéressants dans l'analyse des faits où *La Référence Plus*, malgré le nombre insuffisant de numéros obtenus, est dominant car dans le cadre de nos recherches, avons-nous dit déjà, nous avons eu accès à moins de numéros de *La Référence Plus* (76 en tout) par rapport au *Potentiel* (108) et au *Soft* (91).

Et parmi ces numéros quelques uns nous étaient utiles, c'est-à-dire qui parlaient de faits sélectionnés et d'autres moins utiles mais qui nous ont servi pour

compléter les éléments qui nous manquaient, d'où un certain déséquilibre dans le traitement des faits.

Ce qui signifie que dans la synthèse des arguments qui sera faite à la fin de ce paragraphe, l'analyse ne sera pas abondante dans la mesure où des journaux ont donné trop peu de choses sur les faits privilégiant la dramatisation des manœuvres du pouvoir de convoquer la conférence nationale ou le conflit entre Mobutu et Tshisekedi.

A - La Conférence nationale

La seule voie raisonnable pour sortir le Congo-Kinshasa de sa crise consistait dans la Conférence nationale, cadre idéal où le peuple congolais pouvait se remettre en question, se réconcilier avec lui-même et avec ses dirigeants, responsables de cette crise. Malheureusement, la Commission préparatoire mise en place à cet effet était mal conçue et mal organisée. Elle a compromis le déroulement de la Conférence nationale. Dans sa composition, elle a ressemblé à un congrès des partis politiques plutôt qu'à une assemblée du peuple¹.

C'est en effet la prédominance des « intérêts politiques » sur les préoccupations du peuple qui a conduit la Conférence nationale à l'impasse du mois de septembre 1991²

Le pouvoir organisateur n'a pas voulu de la Conférence nationale. Le refus avait été même explicitement formulé, notamment par des émissions télévisées organisées pour démontrer qu'une Conférence nationale était sans objet, voire anticonstitutionnelle. Il a donc proposé la tenue d'une « Conférence constitutionnelle ». C'est sous la pression du peuple que le chef de l'Etat a fini par céder et accepter la tenue d'une Conférence nationale aux compétences limitées³.

1 Lire la Déclaration de l'Episcopat du Zaïre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté à propos de la Conférence nationale du 21 juin 1991.

2 *Le processus de démocratisation au Zaïre : Obstacles majeurs et voies de solution*, Editions du Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Zaïre (CEZ), Kinshasa, 1996, p.18.

3 Idem

Le peuple¹ exigea que la Conférence nationale soit reconnue « souveraine, aux décisions exécutoires et opposables à tous ». Le régime essaya de combattre cette souveraineté², mais le 15 juillet 1991 le chef de l'Etat finit par signer une nouvelle ordonnance. Celle-ci affirmait que la Conférence nationale « statue souverainement ». Selon le Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Zaïre, l'expression (souverainement) reste ambiguë, mais le peuple³ a, quant à lui, décidé de considérer que la Conférence nationale était souveraine⁴.

Il est clair que le pouvoir n'entendait pas au départ que ce forum débouche sur des changements politiques importants. Les tenants du régime avaient eu peur d'une Conférence nationale sérieuse, considérée sous le seul aspect d'une remise en cause de l'ordre social, économique et politique établi.

Pour *La Référence Plus* : « ... Mobutu récuse la tenue d'une Conférence nationale pourtant réclamée par la plupart des partis politiques de l'Opposition qui ont, aujourd'hui, prouvé leur légitimité. Tout paraît alors clair aux yeux de l'opinion : Mobutu a peur ! Il n'a jamais souhaité la démocratisation des institutions du Zaïre (...). Pour se donner une conscience tranquille, le chef de l'Etat a initié de nouvelles consultations populaires pour expliquer l'inopportunité et l'inadéquation de la tenue d'un tel forum, sans se douter qu'il défend l'indéfendable »⁵

1 A propos du mot peuple, Lye M. Yoka écrit : « il y a des mots qui n'ont plus aucune densité politique. C'est comme le mot "peuple". L'usage classique nous a appris que le peuple était cette communauté de personnes vivant sur le même territoire, ayant les mêmes liens et les mêmes traditions historiques et culturelles. Or, voilà un des mots qui, dans la bouche des politiciens, battent le record de toutes les statistiques de manipulations. Le peuple est donc devenu une réalité immatérielle, tantôt masse informe malléable à souhait selon les opportunités politiques, tantôt euphorisant magique selon les contextes démagogiques. Bref, poursuit-il, le peuple n'a jamais été le peuple ? Le peuple ne s'est jamais trouvé là où on l'espérait. Le peuple ressemble au personnage de Godot (...), ce personnage énigmatique dont tout le monde parle avec avidité, que tout le monde croit connaître à fond, que tout le monde attend comme un Messie, mais qui reste pourtant inaccessible. Finalement, le peuple n'existe que comme un mythe et donc comme un mensonge ». Lire *Le Soft* du 11 novembre 1991.

2 C'est-à-dire les courants proches du pouvoir en place, en particulier les membres des délégations du MPR et de la Présidence de la République, ont opposé une farouche résistance à l'Acte proclamant formellement la souveraineté de la Conférence nationale. Selon eux, cet Acte avalisait un « coup d'état civil ». Pour plus des détails, lire le *Processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op.cit., p.52.

3 L'opinion publique

4 CEZ, *Processus de démocratisation au Zaïre*, op. cit., p.128.

5 *La Référence Plus* n°22, mars 1991.